

DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE Séance du 13 octobre 2020
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 34 Suppléant : 0 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 146/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 7 octobre 2020</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS, Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : David BANANT à Carole BRETON, Hervé BOUËDEC à Sylvie TARAGON.</p> <p>Suppléant : /</p> <p>Absents : Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Bernard THIBOUD.</p> <p>Monsieur Jérémie COURLET est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des délégués de la CC Usse et Rhône au SIGETA.

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 en date du 10 mars 2020 et notamment l'article 4-3,
 Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-201660116 portant modification du Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA),
 Vu les statuts du SIGETA voté le 24 septembre 2019,
 Vu la délibération n°CC 112/2018 du 15 mai 2018 portant approbation des statuts du SIGETA,
 Vu les délibérations n°CC 93/2020 et 93bis/2020 en date du 23 juillet 2020 relative à la désignation des délégués de la CC Usse et Rhône auprès du SIGETA,
 Vu la délibération n°CC 145/2020 portant retrait des délibérations n°CC 93/2020 et 93bis/2020 en date du 23 juillet 2020 relative à la désignation des délégués de la CC Usse et Rhône auprès du SIGETA.

Considérant que, conformément au code général des collectivités territoriales, le vote doit être organisé à bulletin secret.

Considérant que, conformément à la règle de répartition des sièges prévus aux statuts du SIGETA, la CC Usse et Rhône bénéficie de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants au Comité syndical.

Le Président indique que, du fait du renouvellement des instances intercommunales, il convient de procéder à la désignation de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants au Comité syndical du SIGETA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DÉSIGNE les délégués titulaires suivants : Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, François SÈVE.

DÉSIGNE les délégués suppléants suivants : Hervé BOUËDEC, Alain CAMP, Paul RANNARD.

NOTIFIE cette délibération au Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA).

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.